



FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Comité Régional de Bretagne

Départements des Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan

Communiqué de presse du 17 novembre 2020

INSTRUCTION OBLIGATOIRE ? CELA RESTE À DÉMONTRER !

M. le ministre BLANQUER a décrété l'instruction obligatoire à 3 ans.

Dans le même temps, nous nous dirigeons tout droit vers l'école obligatoire à mi-temps !

Le ministre a déjà autorisé les lycées à ne fournir que 50% des cours en présentiel aux lycéens. Et que fait-on des élèves pendant les 50% restants ? Ils se débrouillent chez eux, avec (ou sans...) les moyens du bord ?

Rappelons que les parents travaillent, et qu'enseigner est un métier !

Et bientôt, on va imposer la même chose aux collégiens, qui ont, eux aussi, le grand mérite de pouvoir se garder tout seuls, pendant que les parents continuent de faire tourner l'économie ?

Dédoublage des classes pour respecter la distanciation sociale en classe, dans les couloirs, au self... Soit, puisque l'Éducation Nationale fait la sourde oreille depuis trop d'années aux demandes répétées de la FCPE d'augmenter les personnels et d'alléger les effectifs. Mais des enfants livrés à eux-mêmes, une éducation à deux vitesses, c'est NON !

L'Éducation Nationale doit prendre en charge les élèves qui ne seraient pas en classe avec leur enseignant. Vidéo du cours projetée dans une autre salle mise à disposition, personnel recruté pour aider les jeunes en télétravail dans des salles dédiées,... des solutions existent ou sont à inventer.

L'Éducation Nationale n'a pas recruté suffisamment ces dernières années, à elle d'assumer maintenant !

La FCPE Bretagne exige une prise en charge à 100% de tous les élèves !

Contact Presse

Maud LE ROSCOUËT

Tél : 06 08 28 68 66

e-mail

maud.leroscouet@orange.fr

Fédération des Conseils
de Parents d'Élèves
Comité régional de
Bretagne

e-mail :

coordination@fcpe-bretagne.fr